

Ecarts éventuels de représentation entre les femmes et les hommes
29 août 2022

Application des dispositions visant à assurer une répartition équilibrée de chaque sexe parmi les cadres dirigeants et les membres des instances dirigeantes dans l'entreprise

Décret n° 2022-680 du 26 avril 2022

BNP Paribas Personal Finance est engagé depuis plusieurs années à féminiser sa population dirigeante.

Pour l'exercice 2021, au titre de la loi Rixain¹, la représentation des femmes et des hommes est la suivante :

- Membres des instances dirigeantes définies à l'article L. 23-12-1 du code du commerce, correspondant au Comité Exécutif de BNP Paribas Personal Finance
35% de femmes / 65% d'hommes

En tant que filiale du Groupe BNP Paribas, BNP Paribas Personal Finance continue d'adapter son organisation et fait évoluer son équipe de direction, tout en poursuivant la féminisation de ses instances dirigeantes, en se fixant des objectifs de mixité plus ambitieux que la loi avec notamment un objectif de mixité de 40% de femmes à horizon 2025 au sein de BNP Paribas Personal Finance.

¹ Article 14 de la loi n°2021-1774 du 24 décembre 2021